

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1180

présenté par

Mme Françoise Dumas, M. Lejeune, Mme Tanguy et M. Chouat

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le confinement consécutif à la crise sanitaire et la relance économique engagée ont placé les chambres de commerce et d'industrie en première ligne de l'accompagnement de nos entreprises. Le profond ancrage du réseau des CCI dans tous nos territoires a été déterminant pour amortir les effets de la crise économique.

Aussi, l'amendement présenté propose de stabiliser les crédits affectés aux CCI en 2021 pour permettre le meilleur accompagnement des TPE et PME dont l'activité et la trésorerie ont été fragilisées par la crise, de poursuivre la modernisation du réseau et d'encourager la mobilisation des CCI dans le cadre du plan de relance.